

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **BTK Leasing**

**«Ex –AIL-»**

**Siège Social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis**

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 07 avril 2025 à 10 heures du matin au siège de la société 11 Rue Hédi Nourira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états financiers relatifs à l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2024.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Libération des réserves spéciales de réinvestissement en résultats reportés
6. Affectation des résultats de l'exercice 2024
7. Ratification des administrateurs indépendants
8. Quitus aux administrateurs
9. Fixation des jetons de présence
10. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires
11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **BTK Leasing**

Siège Social : 11, Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 07 avril 2025 à 11 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Modification et mise à jour des statuts de la société
- 2) Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales de publicité

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**BTK LEASING**

**«Ex –AIL-»**

Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 avril 2025.

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2024, approuve le rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice 2024 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tel que présentés.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de reclasser les réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 250 0000 DT dans les résultats reportés « Bénéfice disponible » représentant la partie libérée sur les fonds gérés confiés à la société BTK Capital suite à l'expiration du délai règlementaire de 5 ans.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour :

- 1) Affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2024 d'un montant de 5 507 963 DT comme suit (en dinars) :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant en TND</b>
Résultat bénéficiaire - Exercice 2024	5 507 963
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	1 780 795
<b>Sous total (1)</b>	<b>7 288 758</b>
Libération de fonds gérés	250 000
<b>Sous total (2)</b>	<b>7 538 758</b>
(-) Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultats reportés dans la limite de 10% du capital)	-362 384
<b>Bénéfice disponible (3)</b>	<b>7 176 374</b>
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement exonéré	-4 000 000
<b>Bénéfice disponible (4)</b>	<b>3 026 374</b>
<b>Résultats reportés 2024</b>	<b>3 026 374</b>

2) Confier le montant du réinvestissement de 4 000 000 DT à la société BTK Capital

### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la décision du conseil d'administration du 16 avril 2024 relative à la nomination de M Khelil LAJIMI en tant qu' administrateur indépendant, Président du Comité des Risques et M Fadhel BEN OTHMAN en tant qu'administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit, et ce pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

### **Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2024 pour un montant total brut de 183 mille dinars et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de les répartir.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

### **Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....